



Fonds de la relève agricole franco-ontarienne

BOURSE PROJET ENTREPRISE

6000 \$

Personne ressource: agent de développement
613 488-2929
communication@ucfo.ca

L'idée originale est venue du souhait le plus cher d'un des présidents de l'Union des cultivateurs franco-ontariens (UCFO) avant son décès. Pierre Bercier, producteur agricole de Ste-Rose et président de l'UCFO de 2002 à 2006, jugeait inacceptable le manque de ressources pour aider les jeunes aspirants et/ou agriculteurs en Ontario. Pour lui, il était crucial d'appuyer la jeunesse. C'est pourquoi il mit sur pied ce fonds visant à aider la relève agricole à s'épanouir. Les jeunes qui démarrent une entreprise agricole ou qui reprennent l'entreprise familiale sont ceux qui permettent à la communauté rurale et agricole francophone de rester active et vibrante.

Le Fonds de la relève agricole franco-ontarienne favorise l'éducation, le démarrage, l'établissement et le développement de nouvelles entreprises agricoles franco-ontariennes.

**Veuillez noter que le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

1. OBJECTIF DE LA BOURSE DE PROJET D'ENTREPRISE

La bourse de projet d'entreprise vise à encourager le démarrage d'entreprise agricole par la relève. Pour un jeune producteur agricole aujourd'hui, le coût de se lancer en affaires est très élevé. Pour plusieurs, il paraît insurmontable.

La bourse de projet d'entreprise a pour but d'aider un producteur qui désire concrétiser un projet (agrandir une étable laitière, mettre en place une valeur ajoutée à son entreprise, démarrer une production, etc.).

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Candidat

Les candidats visés par la bourse de projet d'entreprise sont des producteurs de la relève qui œuvrent, ou désirent œuvrer, dans le domaine agroalimentaire. Des candidats de tous âges sont invités à postuler pour la bourse.

Entreprise

Les candidats de tous âges peuvent postuler pour la bourse. Un producteur de la relève est défini comme un gestionnaire d'une entreprise fondée il y a moins de trente-six mois. Il n'est pas nécessaire qu'un candidat postulant pour la bourse ait déjà fondé son entreprise. Les dépenses de

projet datées à partir du 15 juillet de l'année en cours peuvent être admissibles, mais ne constituent pas une garantie que le projet sera choisi ou retenu.

Sont admissibles :

- Les candidats de tous les âges;
- Les candidats qui ne sont pas encore producteurs, mais qui désirent se lancer en production
- Les candidats qui ont un projet de transfert de ferme
- Les candidats hors Ontario pour qui le projet est en sol ontarien
- Les candidats d'une langue maternelle autre que le français, qui présentent une demande en français et qui peut défendre son projet en français lors d'une présentation au jury.

Ne sont pas admissibles :

- Les candidats qui ont fondé une entreprise agricole plus de 36 mois précédant le dépôt de la candidature.

3. DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

3.1 Constitution du dossier :

Pour être éligible à la bourse d'admission-études, le candidat doit :

1. Remplir et soumettre le formulaire ci-joint
2. Rédiger une lettre où il explique la nature de son projet. Les documents pertinents doivent être joints (plan d'affaires, lettres d'appui, montage financier, budget d'exploitation, charte d'incorporation, etc.). Le dossier ne doit pas excéder 30 pages. Toutes les composantes du dossier doivent être rédigées en français.

Aucune mise à jour du dossier de candidature n'est possible après la date et l'heure butoir.

3.2 Envoi du dossier :

Une candidature déposée après l'heure et le jour butoir ne sera pas acceptée. Un accusé de réception sera envoyé une fois le dossier de candidature reçu.

Seules les candidatures complétées et transmises électroniquement seront acceptées. Le tout doit être envoyé à l'adresse courriel suivante : bourses@ucfo.ca

4. ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées sur la base des critères suivants :

1. Présentation du projet;
2. Plan d'affaires
3. Opérations et logistique du projet
4. Profil du candidat

Pondération

1. Présentation du projet (30 points) :

- Clarté du projet
- Perspectives de réussite;
- Partenariats établis;
- Création d'entreprise.

Note : il est à noter que les projets de transfert de ferme sont acceptés.

2. Plan d'affaires (40 points) :

- Qualité du plan d'affaires;
- Solidité du montage financier et du budget;
- Documentation complète et exhaustive.

3. Opérations et logistique du projet (14 points) :

- Temps requis pour amorcer les opérations;
- Santé et sécurité;
- Gestion des imprévus;
- Retombées potentielles sur l'économie locale.

4. Profil du candidat (16 points) :

- Profil entrepreneurial;
- Passion envers l'agriculture démontrée.

Note 2 : il y peut y avoir une déduction variable pour la qualité du français.

Procédure d'évaluation

Les dossiers admissibles seront soumis à un comité d'évaluation composé de membres provenant du milieu agricole, et un représentant de la Fondation franco-ontarienne. Le comité d'évaluation évaluera les candidatures présentées en fonction des critères d'évaluation en vigueur.

En cas d'égalité, le candidat peut être convoqué pour un entretien en personne avec le comité d'évaluation, où il développera en détail son projet d'entreprise. Cet entretien se déroulera en français.

5. ANNONCE DU RÉCIPiendaIRE

La décision du comité sera annoncée par voie électronique. Chaque candidat sera informé de l'acceptation de sa candidature à la bourse ou son refus. Si la qualité et le nombre de candidatures le permettent, 2 bourses de 6000 \$ seront remises à la relève agricole. Il est formellement interdit de communiquer avec les membres des comités, qui sont assujettis aux règles de confidentialité.

Les décisions du comité sont finales et sans appel.

La bourse est généralement remise lors du Tournoi de golf pour la relève agricole, au mois de septembre. Le récipiendaire devra être sur place pour l'évènement.

6. NOTES

Changements

Le Fonds de la relève agricole franco-ontarienne se réserve le droit de modifier, sans préavis, la valeur des bourses et ses règlements décrits dans le présent document.

Confidentialité

Tous les partis impliqués dans le processus de sélection du récipiendaire de la bourse, incluant le comité d'évaluation, s'engagent à respecter la confidentialité sur les informations contenues dans les candidatures soumises. Tous les partis reconnaissent également la propriété intellectuelle des idées de projet d'entreprise des candidats.

Clause d'utilisation de la bourse

La bourse sera versée comme suit : 50% du montant à la remise du prix, et le reste (50%) du montant à la réception du rapport de projet. Celui-ci devra être déposé au plus tard à l'anniversaire de 18 mois suivant l'attribution de la bourse.

Le fonds de la relève agricole franco-ontarienne se réserve le droit de réclamer un retour de la bourse si le projet de création d'entreprise ou de transfert d'entreprise ne se concrétise pas dans les 18 mois suivant la remise de la bourse.



Fonds de la relève agricole franco-ontarienne
BOURSE PROJET D'ENTREPRISE
6000 \$

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

CANDIDAT

Nom du candidat	
Nom de l'entreprise (si applicable)	
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	
Adresse postale complète	

Date de tombée : 15 août à 17 h

En apposant votre signature ci-dessous, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement pour la mise en candidature de votre projet d'entreprise.

Signature : _____

Date : _____

J'envoie mon dossier et mon formulaire à : **bourses@ucfo.ca**.